

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Séance du Lundi 9 novembre 2015 – 18h00
Liste nominative des membres

-PERSONNEL DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION		<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	<i>Excusé</i>
Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle	Jean-François GUEGANNO	x		
Chef d'établissement, Président	Joachim DE SOUSA	x		
Proviseur Adjoint	Jean-Christophe ORAIN	x		
Proviseur Adjoint	Ana CARO	x		
Directeur français du Premier Degré	Lucien AMIACH	x		
Directrice argentine du Premier Degré	Inés NAVARRO	x		
Gestionnaire	Manuel BAUTISTA	x		
Conseiller Principal d'Education	Thierry FABIANO	x		

-REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Personnels enseignants du Premier Degré	Silvia CECILLON (<i>remplace Sylvie GOMES</i>)	x		
	Catherine MAURY	x		
	Régine DOUZENEL	x		
Personnels enseignants du Second Degré et de Vie Scolaire	Emmanuel JAVON	x		
	Didier FOULARD	x		
	Paula SARACINO	x		
Personnels administratifs et de service	Jorge LANNOT	x		
	Jorge SANCHEZ	x		

-REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Florencia BULLRICH			x	
Florencia AZUBEL				x
Séverine TRANNOY	x			
Christophe DUBOIS (<i>remplace Magdalena IRAIZOZ</i>)	x			
Hubert LOYER	x			
Martina BORTHABURU	x			

-REPRESENTANTS DES ELEVES

Juan Manuel PARGA -TL			x	
Loïc MAGON -3C	x			

-REPRESENTANTS QUI SIEGENT A TITRE CONSULTATIF

Consul Général de France	Raphaël TRANNOY	x		
Conseillers Consulaires	Michèle GOUPIL			x
	Suzanne THIAIS	x		
	Marc JAMIN	x		
	Michel MENINI	x		
Présidente des Anciens Mermoz	Alejandra RICHONNIER (<i>remplace Patricia PELLEGRINI</i>)	x		
Vice-Président du CVL	Max MURMIS	x		

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Séance du Lundi 9 novembre 2015 – 18h00

Le conseil d'établissement a trois points à l'ordre du jour : **la présentation du budget prévisionnel 2016, la carte des emplois des personnels résidents ainsi qu'un point divers.**

1- Ordre du jour : adopté à l'unanimité.

2- Procès-verbal du 2^{ème} conseil d'établissement.

Le Consul Général souhaite modifier des éléments contenus dans le Procès-verbal. Il fera parvenir ces modifications ultérieurement. Hormis cette modification, le PV est adopté à l'unanimité.

3- Présentation du budget prévisionnel 2016.

La parole est donnée au Directeur administratif et financier (DAF) pour présentation et commentaires des documents transmis à l'ensemble des membres du C.E.

Il rappelle que ce budget est un acte juridique validé par le Conseil d'Administration de l'AEFE.

Une présentation supplémentaire, en mode GBCP, a été diffusée et sera commentée en fin de conseil.

Le budget a été construit sur la base de 1 380 élèves. Ce chiffre est à rapprocher de celui de 2015 : 1 400 élèves. Il est constaté une baisse des effectifs de 20 élèves soit -1,43 % d'élèves par rapport au budget précédent. Il est rappelé que le point d'équilibre financier se situe autour de 1 460 élèves.

Le projet a été élaboré dans un contexte de contrainte financière lié à la situation économique et à la forte inflation en Argentine. Il y a également de grandes incertitudes au regard des résultats des prochaines élections présidentielles en cours.

Ce budget est équilibré en fonctionnement. Il dégage un excédent de 3 517 000 pesos ; chiffre qui permet d'alimenter la section d'investissement.

La difficulté majeure, déjà exposé dans les CE précédents, consiste à construire un budget six mois avant la rentrée scolaire suivante.

a-Recettes

Le total des recettes de la section de fonctionnement est de 170,7 millions de pesos.

La hausse des frais de scolarité est de 33%.

Les tarifs annuels seront les suivants : 89 000 pesos pour la maternelle et l'élémentaire, 93 000 pesos pour le collège et 102 000 pesos pour le lycée.

Comparés aux tarifs des établissements du même niveau, ceux du Lycée Mermoz sont légèrement inférieurs.

A la suite de la remarque d'un représentant de parent d'élève, un débat s'engage sur les prestations et le nombre d'heures proposé dans l'établissement. D'après ce représentant, un certain nombre de départs d'élèves au mois de juillet ne seraient pas seulement liés au non renouvellement des personnels expatriés par les entreprises étrangères mais aussi à des raisons pédagogiques.

Un autre représentant des parents d'élèves estime que les frais de scolarité ne sont pas plus bas que ceux pratiqués par la concurrence, car le volume horaire de scolarité dispensée au Lycée Jean Mermoz n'est pas comparable.

La Direction de l'établissement ne souhaite pas rentrer dans le détail de ces paramètres mais souhaite apporter un élément de comparaison financier.

La proportion des abattements et des exonérations redevient normale et équivalente à celle qui se pratique dans le réseau soit 5,8% des frais de scolarités.

En 2016, près de 400 élèves seront aidés financièrement (abattement, exonération, bourses AEFÉ et bourses Fondation). La Direction veut augmenter le nombre d'aides de la Fondation car le chiffre est en baisse constante depuis plusieurs années.

Une question est posée par une représentante des enseignants au sujet des critères d'attribution des aides. Il est répondu que les critères sont essentiellement sociaux. Deux millions de pesos sont attribuables pour l'exercice 2016.

Un membre du Conseil d'établissement s'interroge sur la possibilité d'attribuer des bourses d'excellence pour de bons élèves qui souhaitent intégrer l'établissement. Il est répondu que ce critère pédagogique ne fait pas l'objet de critères retenus par le CA de la Fondation pour l'instant.

Les Droits de première inscription augmentent de 30% et se situent à 17 000 pesos.

Une réflexion sérieuse devrait être menée l'année prochaine sur une modération des hausses en maternelle. Cela sous-entend par ailleurs que les augmentations seraient plus importantes dans les autres niveaux.

Subvention Bourses scolaires AEFÉ

La subvention correspond à un peu plus de 10% des frais de scolarité. Le nombre d'élèves boursiers devrait se situer autour de 200. La décision définitive sera connue après la 1^{ère} CNB de l'AEFÉ en décembre.

L'enveloppe attribuée pour la 1^{ère} commission locale est de 2,4 millions d'euros pour les 2 établissements de Buenos Aires contre 1,6 millions d'euros en 2015.

Il est rappelé que l'établissement fonctionne comme un intermédiaire ou une « boîte aux lettres » puisque le montant de la recette est intégralement versé aux familles.

Parmi les autres subventions, il convient de signaler la Déconcentration des voyages ainsi que la participation de l'Agence pour les Actions Pédagogiques Pilote. A cet égard, 7 actions seront financées en 2016 pour un montant total de 16 180 euros.

Le montant de gains de change est identique en recette et en dépense : 3 millions de pesos. Il est probable cependant qu'en 2016, le gain soit supérieur à la perte au change.

La reprise sur provisions devrait être limitée en 2016 par rapport à 2015. En effet, la totalité des fonds de l'établissement destinés au projet immobilier a été consommée. Une somme limitée à 600 000 pesos est inscrite par mesure de prudence.

b- Dépenses

Une série de chapitres (les plus significatifs) fait l'objet d'une présentation plus détaillée.

La masse salariale

Les salaires des recrutés locaux font l'objet d'une revalorisation de 30% à 31% à laquelle il faut rajouter l'évolution de l'indice GVT (ancienneté) de près de 4%.

L'augmentation définitive sera fonction des résultats des commissions paritaires au niveau de la Ville de Buenos Aires. La prévision est de 35% pour les personnels non enseignants et de 34% pour les enseignants.

Dans son ensemble, la masse salariale des recrutés locaux augmente de 32,8%. En 2015, la hausse de 35% a été conforme aux prévisions.

Le tableau d'emplois est de 125,6 postes. Il comprend le ½ poste du secrétariat de l'IEN pour un plafond d'emplois attribué par l'AEFÉ de 126 postes. Il a été réduit de 2 postes par l'Agence en mars 2015.

La participation aux salaires des résidents (salaires, ISVL, HSA, HSE) présente un chiffre curieusement en baisse. Le taux de change pris en compte est de 14 pesos pour 1 euro contre 16 pesos en 2015.

Le taux de participation est maintenu à 44%. Il est rappelé que les salaires n'augmentent pas en raison du gel du point d'indice.

L'établissement anticipe les règlements, si sa trésorerie le permet, dès le mois de mars, afin d'éviter d'être pénalisé par l'effet change.

Le ratio de la masse salariale (recrutés locaux et résidents) correspondent à 75 % des frais de scolarité. Il est rappelé que la moyenne est d'environ 65% dans le réseau des EGD.

La contribution aux charges AEFÉ (Participation financière complémentaire) augmente de façon mécanique en raison de la hausse des frais de scolarité. En effet, un pourcentage de 6% y est appliqué.

Les dépenses pédagogiques se trouvent dans plusieurs comptes et chapitres : 606 (crédits pédagogiques), 613 (locations), 624 (transport élèves) et les investissements.

Le montant total est de 4 494 000 pesos (tableau-graphique) soit 3% des dépenses de fonctionnement et 3,5% des frais de scolarité. Des efforts importants ont été faits au cours de l'exercice 2015 dans les matières scientifiques en général mais aussi au 1^{er} degré.

Le poste Surveillance-Gardiennage est en forte hausse mais le montant prévisionnel 2015 était insuffisant. L'exécution sur le présent exercice sera plus importante et sera présentée lors du compte financier 2015.

Une procédure d'appel d'offre est actuellement en cours et portera sur les deux 2 années à venir.

Le poste dépenses d'entretien présente un montant trop limité (1 421 000 pesos) au vu des besoins de l'établissement. Cela représente 1% du fonctionnement général, comme en 2015.

Concernant la restauration scolaire, les augmentations pour 2016 seront proches de 40%. Les tarifs sont les suivants : 77 pesos pour la maternelle et 98 pesos pour les autres niveaux.

L'entreprise de Sodexo s'engage à éviter toute augmentation en cours d'année. La Direction du Lycée sera extrêmement vigilante sur les possibles évolutions tarifaires. L'année 2016 sera cependant marquée par de nombreuses incertitudes quant au coût de la main d'œuvre et des matières premières.

Les dotations aux amortissements sont en augmentation en raison notamment de l'importance des achats récents en matière de matériel informatique et pédagogique.

Les provisions sont budgétées à hauteur de 500 000 pesos. Il s'agit d'un complément aux provisions pour indemnités de licenciement à hauteur de 200 000 pesos. Le reste concerne des indemnités à verser en cas de décès d'un personnel.

En raison d'une modification de la réglementation, il n'y a désormais plus de possibilité de provisionner pour travaux dans le cadre de projet immobilier. Ce sera seulement possible pour le gros entretien des bâtiments.

Les dépenses d'investissement (hors projet immobilier) sont présentées. Le DAF souligne qu'elles sont souvent la variable d'ajustement d'un budget et traduisent la santé financière d'un établissement.

Les sommes inscrites sont limitées hors construction (1 467 000 pesos) mais en augmentation par rapport aux années précédentes : 0,9% au lieu des 0,6% de 2015 et 0,4% en 2014. C'était une volonté forte de la part de la direction de l'établissement. Ce n'est sans doute pas suffisant mais il y a un doublement des investissements pédagogiques en 2 ans. Un effort important est prévu pour le remplacement du mobilier des salles de classes (500 000 pesos).

L'autre dépense notable concerne la finalisation des travaux de climatisation et chauffage dans l'auditorium. Le montant global (maîtrise d'œuvre comprise) est de 3,4 millions de pesos. La majeure partie est réalisée sur 2015. Le complément sera fait sur l'exercice 2016. La dépense est entièrement financée sur les fonds propres de l'établissement.

En conclusion, le résultat de fonctionnement est de 3 517 000 pesos. La capacité d'autofinancement est de 4 217 000 pesos.

Le fonds de roulement augmente de 1 300 000 pesos et devrait se situer à la fin de l'exercice 2016 à 15 298 294 pesos soit 33 jours de fonctionnement. Il en sera plus amplement question à l'occasion de la présentation du compte financier 2016.

Les marges sont réduites et l'établissement continue à compter sur une aide importante de l'AEFE.

c- Une présentation est faite par le DAF sur le document distribué en mode GBCP

Il s'agit d'une nouvelle présentation imposée par l'Etat français et par l'AEFE dans le cadre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finance) et de la réglementation européenne.

Elle s'inscrit également dans le cadre de l'actualisation du règlement général de la comptabilité publique datant de 1962.

Le budget s'élabore autour de trois grandes enveloppes : personnel, fonctionnement et investissement. Il est également pris en compte la pluri annualité budgétaire à travers des autorisations d'engagement.

Trois grands domaines sont imposés en matière de dépenses : l'excellence éducative, l'accompagnement du réseau AEFE ainsi que les fonctions support et immobilier. Le découpage budgétaire est différent de ce qui a été réalisé jusqu'à présent.

En revanche, il y a peu de changement en matière de recettes.

d- Un point rapide est également fait sur le dispositif de la Mutualisation, géré par le Lycée Mermoz.

L'ensemble des dépenses et recettes est commenté par le DAF.

A la question d'un représentant des enseignants sur la baisse du nombre de missions, il est répondu que si le nombre de stages baissera légèrement en 2016, le nombre de stagiaires sera identique.

L'établissement bénéficie de la formation continue de zone à travers le PRF et des stages internes.

4- Carte des emplois des personnels résidents

Il n'y aura pas de demande cette année par le Lycée.

Il est réaffirmé la plus-value des personnels expatriés (EEMCP2) établissement, zone ou pays.

Il est procédé à une mise au vote. Il y a unanimité des 24 membres de droit en faveur du maintien de la carte des emplois actuelle. (Ni création, ni suppression, ni modification)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Secrétaires de séance :

Manuel **BAUTISTA**
Directeur administratif et financier

Martina **BORTHABURU**,
Représentante des Parents

Président :

Joachim **DE SOUSA**,
Chef d'Etablissement